



notre **VILLAGE**



ASSOCIATION NOTRE VILLAGE

La communauté de communes de :
(Nom et code postal)

Représentée par son/sa Président(e) :

E-mail : Site internet :

Nombre d'habitants* :
.....

*population totale recensée par l'INSEE, mise à jour annuellement.

Décide d'adhérer à NOTRE VILLAGE en tant que membre actif.

S'engage à verser sa **cotisation annuelle** à **NOTRE VILLAGE**

2800 € par an (pour les Communautés de Communes de 15 000 à 18 000 habitants)

3315 € par an (pour les Communautés de Communes de 18 001 à 21 000 habitants)

3825 € par an (pour les Communautés de Communes de 21 001 à 24 000 habitants)

4335 € par an (pour les Communautés de Communes de 24 001 à 27 000 habitants)

4845 € par an (pour les Communautés de Communes de 27 001 à 30 000 habitants)

En cas de réalisation d'un agenda 21, le montant de la cotisation annuelle dès la deuxième année d'adhésion, sera égal à 1/3 de la cotisation réglée la première année.



LABELLISATION « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

Décide d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » et s'engage à régler un forfait Agenda 2030 local :

14 000 € (de 15 000 à 18 000 habitants)

15 000 € (de 18 001 à 21 000 habitants)

16 000 € (de 21 001 à 24 000 habitants)

17 000 € (de 24 001 à 27 000 habitants)

18 000 € (de 27 001 à 30 000 habitants)

IMPORTANT : L'adhésion à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'avenir » ne peut se faire sans que la Communautés de Communes adhère à l'Association Notre Village.

A le

Signature

Dès réception du présent bulletin d'adhésion, Notre Village vous adressera une facture.